



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions

Rapport du Colloque de l'OIT sur les réponses des employeurs face au défi démographique (Genève, 28-29 avril 2009)

1. Le Colloque international sur les réponses des employeurs face au défi démographique s'est tenu à Genève du 28 au 29 avril 2009. Il a réuni les représentants de 24 organisations d'employeurs désignées après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration.
2. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 303^e session (novembre 2008)¹, était le suivant:
 - Impact du vieillissement démographique sur les entreprises et tendances régionales et sectorielles.
 - Stratégies des entreprises pour tirer parti des avantages et faire face au défi que présente le vieillissement de la main-d'œuvre.
 - Rôle des organisations d'employeurs et de l'OIT.
3. M. Jean-François Retournard, directeur du Bureau des activités pour les employeurs, et M. Brent Wilton, vice-secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs ont prononcé les allocutions d'ouverture. Ils ont attiré l'attention des participants sur l'importance de la question et sur la nécessité d'agir avant d'en arriver à une situation de crise.
4. Ont pris la parole d'éminents théoriciens et praticiens du monde de l'entreprise, du milieu syndical et d'associations militantes, des spécialistes de la gestion de l'âge et des représentants de grandes entreprises qui ont pris des initiatives intéressantes face à l'évolution des caractéristiques démographiques de la population active.

¹ Document GB.303/21.

5. Les participants ont fait observer que le contexte national revêtait une grande importance et qu'il n'existait pas de solution unique applicable à tous les pays ou à toutes les entreprises. Pour cerner les diverses options que les entreprises ont à leur disposition, ils se sont penchés, d'une part, sur les aspects qui relèvent des pouvoirs publics, comme la sécurité sociale, les incitations budgétaires et la législation relative à la discrimination fondée sur l'âge et, d'autre part, sur les mesures et pratiques à adopter sur le lieu de travail.
6. Il est important que les employeurs s'entretiennent avec leurs travailleurs des répercussions de l'évolution démographique sur le lieu de travail et sur les retraites. Les travailleurs âgés d'aujourd'hui sont très différents de ceux d'hier, tant pour ce qui est de leur envie que de leur capacité de continuer à travailler. La réglementation et les dispositifs en place ne doivent pas faire obstacle à leur accès à l'emploi. Pour vaincre la discrimination fondée sur l'âge dans le monde du travail, il est aussi important de changer les comportements inspirés par des idées fausses concernant les travailleurs âgés.
7. Les débats ont surtout porté sur le vieillissement de la population active, mais les participants ont fait observer que les questions de la migration et du développement devaient elles aussi être prises en compte dans les stratégies envisagées pour l'avenir.
8. Au cours du colloque, les intervenants et les participants ont échangé des connaissances qui contribueront à alimenter la réflexion sur le sujet, à mieux faire connaître les enjeux, à susciter un dialogue dans le monde de l'entreprise et à définir des domaines dans lesquels des travaux de recherche approfondis pourraient enrichir le débat. Le Bureau en tiendra compte dans ses travaux à venir sur la question.
9. Le rapport du colloque et les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Web de l'Organisation internationale du Travail ² et être transmis aux membres de la commission sur demande.

Genève, le 28 septembre 2009.

Document soumis pour information.

² www.ilo.org/public/french/dialogue/actemp/whatwedo/events/2009/symposium.htm